



---

# Bulletin Municipal de MOGNEVILLE

## N° 01/14

---

---

## SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
  - Les Informations Générales
  - Le C.C.A.S.
  - Les Paniers de Légumes/Fruits
  - La Situation Financière de la commune
  - Les Travaux
  - L'Urbanisme
  - Les Rythmes Scolaires à la rentrée 2014-2015
  - Les Réglementations sur les feux et les nuisances sonores
  - Les Événements dans la commune
- 



**SEPTEMBRE 2014**



## **Le Mot du Maire**

Madame, Monsieur,

Je remercie les Mognevillois(es) qui se sont déplacés lors des dernières élections municipales. Et ce, malgré le peu de suspens et la désillusion de tous.

Je remercie également les nouveaux membres du conseil municipal de m'avoir fait confiance en m'élisant Maire, et j'ai une grande satisfaction de pouvoir compter sur chacun de mes adjoints et de mes conseillers en ces moments difficiles pour notre commune.

Mon équipe et moi-même nous nous efforcerons de redresser la commune de Mogneville durant les 6 années à venir pour retrouver la confiance et le dynamisme des Mognevillois(es). Nous nous investirons entièrement en restant disponibles et à l'écoute de tous. Aussi n'hésitez pas à contacter les élus.

L'ensemble de l'équipe municipale est restée mobilisée tout l'été pour continuer à faire avancer nos dossiers.

Aussi, après cette année chargée et difficile pour beaucoup d'entre vous, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée et je renouvelle mes remerciements pour votre confiance au quotidien.

Le Maire,  
Michel DELAHOUCHE



## ➤ INFORMATIONS GENERALES



### Mairie de Mogneville

4 Place Jean JAURES  
60140 MOGNEVILLE

Tel: 03.44.73.02.39

Fax: 03.44.69.26.46

Courriel: mogneville.mairie@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE		
	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERME	de 14h30 à 17h30
MARDI	FERME	de 14h30 à 17h30
MERCREDI	de 9h30 à 11h30	FERME
JEUDI	de 9h00 à 11h30	FERME
VENDREDI	de 9h00 à 11h30	de 14h30 à 17h30
SAMEDI	de 10h00 à 11h30	FERME

### Les Permanences du Maire et des Adjoint

Mr DELAHOUCHE Michel

Maire

Samedi : de 10h à 11h30

Et sur rendez-vous

Mme MARTEL Véronique

Adjoint Finances

Sur rendez-vous

Mr HERCELIN Pierre

Adjoint Urbanisme-PLU

Lundi : de 16h30 à 17h30

Mr LAVOGIEZ Yves

Adjoint Travaux-Voirie

Mercredi : de 10h à 11h30

Mme REMOISSONNET Christelle

Adjoint C.C.A.S.

Jeudi : de 10h à 11h30

Mme GAMBIER Audrey

Adjoint Affaires Scolaires

Sur rendez-vous

## ➤ Le C.C.A.S.

### L'équipe de la commission du C.C.A.S

#### MEMBRES ELUS

Mr DELAHOUCHE Michel

Président

Mme REMOISSONNET Christelle

Vice-Président

Mme JOUOT Murielle

Conseillère

Mme LE GALL Maryline

Conseillère

Mme MAGUET Isabelle

Conseillère

Mme VELLE Betty

Conseillère

#### MEMBRES EXTERIEURS

Mme BEUN Geneviève

Mme BAILLON Geneviève

Mme GUERIN Héléna

Mme QUET Agnès

Mr NOURTIER Gilles

## ➤ Les Paniers de Légumes/Fruits

Mi-août nous avons mis en place les paniers légumes et fruits.

Nous avons voulu faire travailler un producteur de la région : Mr LEDRU de SOUTRAINE.

Différents paniers seront mis à votre disposition selon vos besoins : 7€, 12€, 16€

Aucune adhésion n'est demandée, chacun est libre de commander comme bon lui semble.

Les commandes sont passées la semaine précédente, accompagnées du règlement pour une livraison semaine suivante.

Le bon de commande est à retirer en mairie.

Vous pouvez directement réserver sur le site de la mairie [mogneville60.com](http://mogneville60.com)



**SEPTEMBRE 2014**

## ➤ La Situation Financière de la commune

### Compte-rendu du rendez-vous avec Mr le Sous-Préfet , Mr le Trésorier Principal du Département, Mr HELLEN receveur de Liancourt et Mr le Maire.

Monsieur le Sous-préfet ainsi que la Chambre Régionale des Comptes souhaitent connaître les objectifs de la commune en 2015 et durant le mandat.

Le projet de tous est de redresser la commune de Mogneville avec les engagements suivants :

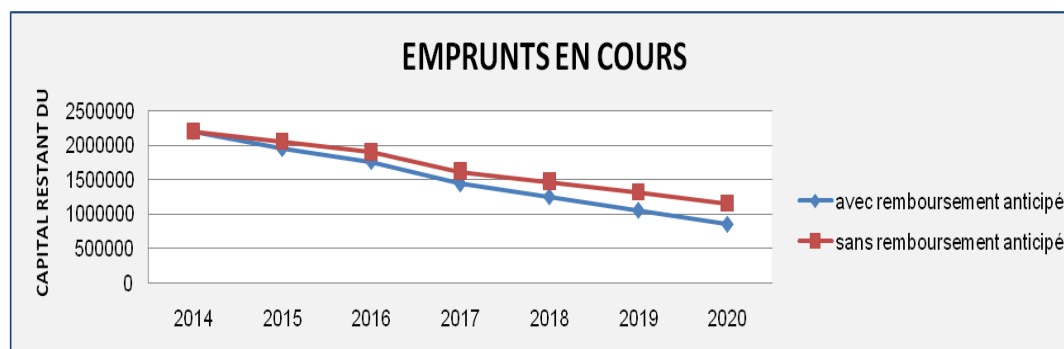
- ❖ Diminuer la dette de la commune en effectuant un remboursement anticipé chaque année à hauteur d'une échéance supplémentaire d'un montant de 34085.82€ soit 5 mensualités au lieu de 4 par an. Le montant des échéances (capital + intérêts) étant constant, la réduction des intérêts liée aux remboursements anticipés correspond à une augmentation du remboursement du capital des échéances suivantes et vient s'ajouter aux montants remboursés par anticipation. De plus, un versement en juillet d'un remboursement anticipé de 67 000€ sera effectué suite à la vente du terrain du Talibu en avril 2014.

#### PLAN DE REDRESSEMENT PENDANT LE MANDAT

remboursement anticipé de la dette en %	23,51%
réduction totale de la dette en %	61,43%

simulation avec un remboursement anticipé annuel de 34 085,82€ + vente du talibu 67 000€ en 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	taux prêt	nb hab.
capital hors remboursement anticipé	2 199 487,33 €	2 053 712,12 €	1 902 200,65 €	1 618 123,01 €	1 469 569,94 €	1 315 255,18 €	1 154 952,40 €	3,68%	1537
dette/habitant	1 431,03 €	1 336,18 €	1 237,61 €	1 052,78 €	956,13 €	855,73 €	751,43 €		
capital avec remboursement anticipé	2 199 487,33 €	1 951 387,83 €	1 761 972,73 €	1 438 577,22 €	1 249 239,11 €	1 052 617,98 €	848 430,13 €		
dette/habitant	1 431,03 €	1 269,61 €	1 146,37 €	935,96 €	812,78 €	684,85 €	552,00 €		
remboursement anticipé effectif									
capital prêt CE	101 085,82 €	34 085,82 €	34 085,82 €	34 085,82 €	34 085,82 €	34 085,82 €		271 514,92 €	
réduction intérêts		1 238,47 €	3 817,81 €	5 232,05 €	6 699,02 €	8 220,75 €	9 799,25 €	35 007,35 €	



- ❖ Mise en place des engagements afin de maîtriser les dépenses en temps réel. Toutes les factures sont payées dans les délais et la trésorerie est actuellement suffisante pour couvrir les dépenses mensuelles (2 mois d'avance en trésorerie aujourd'hui).
- ❖ Possibilité de réduction des charges de personnel en ayant modifié les emplois du temps à partir de septembre (soit une ATSEM supprimée en maternelle pour créer un poste volant pour pallier les absences) et un agent du service technique est à la recherche d'un poste dans une autre collectivité (il ne sera pas remplacé en cas de départ).
- ❖ Le règlement intérieur du périscolaire, de la cantine et du centre de loisirs a été modifié à compter de septembre 2014 : inscription à l'avance pour le mois suivant sans annulation possible si non justifiée pour une meilleure optimisation du personnel et du budget. Les tarifs ont été revus.
- ❖ Suite à un rendez-vous avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), le centre de loisirs pourrait rester ouvert après une étude du coût réel. Une enquête sera réalisée concernant la nécessité de conserver l'ouverture du centre de loisirs ou la possibilité d'une autre organisation dans le cadre de la Communauté de commune. Après révision du règlement intérieur, un questionnaire sera mis à la disposition des

**SEPTEMBRE 2014**

habitants et portera sur les inscriptions futures avec engagement (20 enfants minimum). Il restera aussi à régler le poste du directeur du Centre.

- ❖ La vente de la médiathèque est toujours d'actualité.

Mr le Maire demande aux autorités de nous laisser une entière maîtrise du budget suite à tous ces engagements pris par les élus afin de pouvoir faire fonctionner la commune (réparation de la voirie, révision du PLU, finition de la salle des fêtes, révision du parc informatique : mise en place de la dématérialisation PES V2 (Protocole d'Echanges Standard) en janvier 2015, restructuration du cimetière...) aucun investissement futur ne sera entrepris avant d'avoir retrouvé une Capacité d'Autofinancement suffisante, un fonds de roulement et une trésorerie saine. Rappelons que la dotation de l'état va diminuer en 2015, pour Mogneville d'un montant de -30 000€ environ soit -13.5%.

Il est absolument nécessaire de retrouver une confiance, un dynamisme auprès des habitants et des autorités pour l'intérêt de tous.

Le rendez-vous a été très positif. Nos interlocuteurs sont très confiants dans l'avenir de la commune suite aux objectifs futurs et nous souhaitent « Bonne chance ». Le budget 2014 a été validé, serein et équilibré et transmis à la Chambre Régionale des Comptes. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

## ➤ Les Travaux

- ❖ **la salle des fêtes** : nous avons sorti l'état financier des travaux de la salle des fêtes, les devis des différentes entreprises sont à l'étude afin de pouvoir redémarrer les travaux au plus vite.
- ❖ **le groupe scolaire** : des travaux d'entretien et de réparation ont été effectués à l'école maternelle et élémentaire cet été ainsi qu'un nettoyage complet de tous les locaux avant la rentrée scolaire des enfants. L'ensemble des aires de jeux a été vérifié (certificat de conformité en juin).
- ❖ **la voirie** : le dernier tronçon de la rue de la brèche (voie desservant le Parc Chédeville) va être rénové prochainement, travaux réglés par la communauté de commune de la Vallée Dorée. Les agents du service technique ont procédé à la réparation de certaines rues notamment le rebouchage des trous sur la chaussée et continueront à le faire avant l'hiver.
- ❖ **la mise à jour de la réglementation de sécurité (document unique)** : Depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents. Le « Document Unique » n'est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. Investir dans la prévention, c'est améliorer le fonctionnement de la collectivité, valoriser son savoir-faire et renforcer la cohésion sociale. Cela permet de cibler les formations utiles mais aussi de faire un état des lieux concernant le matériel communal et les locaux communaux pour une mise à jour éventuelle au niveau conformité.
- ❖ **la réparation des hydrants** : la visite d'étude des bornes d'incendie de la commune par les pompiers a mis en évidence la nécessité de remise en état d'un grand nombre d'entre elles. **Nous n'étions plus en défense incendie.** Une demande de subvention a été faite auprès de la préfecture afin de contribuer aux dépenses, nous attendons la réponse. Toutefois, les travaux de réfection ont débuté en août, travaux réalisés par la communauté de commune de la vallée dorée vu l'urgence de la situation, sécurité non assurée.

## ➤ L'Urbanisme

- ❖ **Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)** : il date de 2004 et devait être mis en conformité avec le document du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence du Territoire). Pour de multiples raisons, nous allons procéder à une révision complète du P.L.U.
- ❖ **La Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)** : elle est gérée par le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi-Sites de la vallée de la Brèche. Son étude a été confiée à la Société d'Aménagement de l'Oise. Celle-ci nous a été présentée lors d'une réunion du syndicat en juin ainsi que l'avancement du projet. Un barreau routier était encore à l'étude afin de désenclaver cette zone située dans le marais suite à la déviation de Mogneville joignant Liancourt pour relier la départemental 1016 regroupant les communes de Laigneville, Mogneville, Monchy st Eloi, Nogent sur Oise et la Communauté de communes de Creil.



## ➤ Les Rythmes Scolaires à la rentrée 2014-2015

❖ Les nouveaux horaires du périscolaire et de l'école (nouveau règlement intérieur) :

### LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

		HORAIRES	LIEU
MATIN	PERISCOLAIRE	7h00 - 8h30	CENTRE DE LOISIRS
	ENSEIGNEMENT	8h30 - 11h30	ECOLE
MIDI	CANTINE	11h30 - 13h45	RESTAURANT SCOLAIRE
APRES-MIDI	ENSEIGNEMENT	13h45 - 16h00	ECOLE
	PERISCOLAIRE	16h00 - 19h00	CENTRE DE LOISIRS

### MERCREDI

(pas de cantine si pas inscrit au centre de loisirs l'après-midi)

		HORAIRES	LIEU
MATIN	PERISCOLAIRE	7h00 - 8h30	CENTRE DE LOISIRS
	ENSEIGNEMENT	8h30 - 11h30	ECOLE

L'accueil périscolaire est avant tout un lieu de détente où l'enfant doit trouver son propre rythme au travers d'activités ludiques et éducatives. Les objectifs éducatifs sont définis par un projet pédagogique consultable au centre de loisirs.

Le matin, les enfants sont libres de choisir entre des jeux de société, du dessin, des jeux d'intérieur en attendant l'ouverture de l'école. Le midi, après le repas, des activités ludiques sont proposées. Le soir, après le goûter, l'aide aux devoirs ainsi que des activités diverses sont mises en place.

❖ Les nouveaux horaires du centre de loisirs (nouveau règlement intérieur) :

### MERCREDI

(cantine obligatoire si inscrit au centre de loisirs l'après-midi)

	HORAIRES	LIEU
MIDI et APRES-MIDI	11h30 - 17h00	CENTRE DE LOISIRS
SOIR	17h00 - 19h00	CENTRE DE LOISIRS

### VACANCES SCOLAIRES

	HORAIRES	LIEU
MATIN	7h00 - 8h00	CENTRE DE LOISIRS
JOURNEE	8h00 - 17h00	CENTRE DE LOISIRS
SOIR	17h00 - 19h00	CENTRE DE LOISIRS

Au Centre de loisirs, des projets d'animations en lien avec le projet pédagogique de l'accueil périscolaire sont mis en place pour les enfants qui peuvent pratiquer des ateliers à thème, proposés par les animateurs.

Tout ceci en parallèle avec des jeux collectifs, des spectacles, des sorties...

Un questionnaire vous sera distribué avant les vacances de Toussaint afin de savoir si le centre de loisirs restera ouvert ou pas (fréquentation assidue, pertinence d'un centre à Mogneville...).

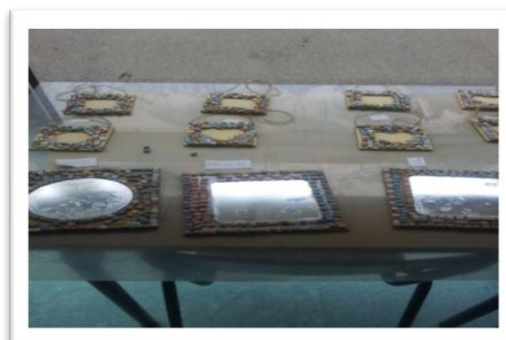
**SEPTEMBRE 2014**



❖ Pour information, le centre de loisirs a été ouvert tout le mois de juillet.

Une vingtaine d'enfants étaient inscrits et présents au centre chaque semaine. Les thèmes proposés ont été : La Préhistoire, l'Antiquité, La Renaissance, Les Temps Moderne.

Diverses sorties ont été organisées, au grand plaisir des enfants (sortie à la piscine, au Parc Chédeville, au cinéma, à Astérix...) ainsi que des activités sportives, culinaires et manuelles pour finir le dernier jour avec l'organisation d'une kermesse.





## ➤ Rappel des réglementations sur: Les feux et Les nuisances sonores

(document joint au bulletin municipal)

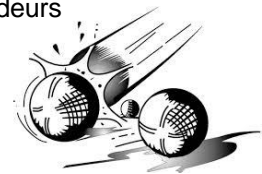


- ❖ **Le brûlage des déchets verts à l'air libre** (feu de jardin) et en incinérateur est interdit partout en France pour des raisons de nuisances, de risques et de pollution. Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage, des tontes de pelouse, du ramassage des feuilles mortes...  
La raison principale de cette interdiction est la pollution. Il est possible de pratiquer le compostage ou de faire enlever ses déchets verts tous les jeudis matin (déposés en sac devant votre porte), solutions simples et efficaces pour entretenir le jardin
- ❖ **Les bruits de voisinage**  
Chaque habitant de la commune est tenu de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de gêner son voisinage par les bruits répétés ou intempestifs de ses activités, des appareils ou machines qu'il utilise ainsi que des animaux qu'il possède. Entre dans la catégorie des bruits, le tapage diurne et nocturne.
- ❖ **La circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels ainsi que le dépôt de déchets sont interdits par la loi et passibles d'une amende.**



## ➤ Les Evénements dans la commune

- ❖ **La 21ème brocante de Mogneville** : le 14 septembre 2014 organisée par l'association de la société de chasse
- ❖ **L'Oise fête les Sports** : le 28 septembre 2014 organisée par le Conseil Général de l'Oise au Parc Chédeville
- ❖ **La Bourse moto à Mogneville** : le 28 septembre 2014 organisée par les Baroudeurs
- ❖ **Le Concours de pétanque** : le 11 octobre 2014 au Parc Chédeville
- ❖ **La Cérémonie du 11 novembre 2014** (en collaboration avec l'école)
- ❖ **La remise du cadeau pour le Noël des Anciens** : le Jeudi 11, vendredi 12 et Samedi 13 décembre 2014 de 9h à 11h30 à retirer à la mairie
- ❖ **La Fête de Noël aux écoles** : mi-décembre 2014.



**SEPTEMBRE 2014**